Zeitschrift: L'instruction publique en Suisse : annuaire

Band: 35/1944 (1944)

Artikel: Conférence des chefs de Départements de l'instruction publique de la Suisse romande

Autor: Jaccard, Louis

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-113145

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

TROISIÈME PARTIE

Conférence des chefs de Départements de l'instruction publique de la Suisse romande

La séance annuelle a eu lieu à *Bienne* le 20 juin 1944 sous la présidence de M. *Paul Perret*, conseiller d'Etat, chef du Département de l'instruction publique du canton de Vaud.

Selon l'habitude, la Conférence entendit un rapport sur l'*Annuaire de l'instruction publique* en Suisse et sur l'activité du Comité de rédaction pendant l'année précédente.

En présentant la matière traitée dans ce volume, le directeur de l'*Annuaire*, M. *L. Jaccard*, souligna l'intérêt spécial de cette édition dont plusieurs études ont donné lieu à un tirage à part pour diffusion auprès des membres du corps enseignant de la plupart des cantons romands. Ce rapport fut admis avec remerciements à son auteur. La Conférence approuva ensuite les comptes de l'exercice 1943 et le projet de budget pour 1944.

L'édition de nouveaux *cours de langue française* donna lieu à un exposé de M. *Baumgartner*, inspecteur scolaire à Bienne, chargé de ce travail par M. *Rudolf*, chef du Département de l'instruction publique du canton de Berne. Après avoir fait l'historique des manuels utilisés en Suisse romande depuis le début de ce siècle-ci, M. Baumgartner émit le vœu que l'étude en cours actuellement dans le canton de Vaud pour remplacer les ouvrages Sensine-Vignier soit communiquée aux autres cantons romands que la question peut intéresser.

M. *Jaccard* fit savoir qu'on envisage l'édition de deux cours de *grammaire*, l'un pour le degré intermédiaire, l'autre pour le degré supérieur, d'un livre de *lecture* pour le degré intermédiaire, la revision du livre de lecture du degré supérieur et de l'*anthologie* en usage dans les classes primaires supérieures. Un recueil de *dictées* et d'*exercices orthographiques*, puis un livre du maître

qui servira de guide pour l'enseignement de la *composition* et, éventuellement, du *vocabulaire*, seront élaborés après les manuels de grammaire et de lecture.

La Conférence ayant exprimé le désir que les manuscrits des ouvrages en préparation soient soumis aux Départements des cantons romands, M. le Chef du Département vaudois de l'instruction publique répondit qu'il en sera fait ainsi.

En ce qui concerne le manuel de *Sciences naturelles*, le manuscrit n'a pas encore été soumis à la Commission intercantonale, l'auteur désigné, M. le professeur Stucky, de Lausanne, retardé par plusieurs relèves militaires, n'ayant pu, jusqu'ici, en établir que le plan général. La maison d'édition sera invitée à hâter la préparation de ce volume.

L'enseignement de la gymnastique et les nouvelles exigences du Département militaire fédéral donnèrent à M. le Conseiller d'Etat *Lachenal*, de Genève, et à M. *Grandjean*, secrétaire du Département de l'instruction publique de ce canton, l'occasion d'émettre des réserves sur certains principes énoncés dans le manuel fédéral qui vient d'être remis aux écoles suisses. La préface de cet ouvrage elle-même, est déjà révélatrice d'un état d'esprit militariste, bon nombre d'exercices traitant de combat rapproché, de prises de positions, etc. visent plus à la préparation militaire qu'à la véritable éducation physique et morale de la jeunesse.

Après un échange de vues à la suite duquel les membres de la Conférence tombèrent d'accord de réagir, il fut décidé d'adresser au Département militaire fédéral une lettre résumant les craintes et réserves exprimées au cours de la discussion.

La *dénomination des écoles professionnelles* fit l'objet d'une discussion nourrie qui mit en évidence le désordre régnant dans la façon dont sont désignées en Suisse romande les diversess écoles professionnelles. Des appellations identiques servent à nommer, suivant les cantons, des établissements qui ne le sont pas. Il doit être possible d'apporter un peu d'ordre dans cette diversité.

Tout en admettant qu'une règle fixe sera difficile à établir, la Conférence décida l'étude de la question pour une prochaine séance.

Constatant que la formation pédagogique des maîtresses chargées d'enseigner les travaux féminins dans les écoles professionnelles laisse nettement à désirer, M. le conseiller d'Etat *Brandt*, chef du Département de l'instruction publique de Neuchâtel, demanda à la Conférence s'il ne serait pas indiqué de créer, en Suisse romande, à Lausanne, éventuellement, un centre d'études comprenant un stage de six mois ou d'une année qui assurerait

ou compléterait la formation du corps enseignant professionnel féminin.

M. le Président renseigna sur les complications résultant, dans le canton de Vaud, du fait que les écoles professionnelles et les cours commerciaux, artisanaux et professionnels dépendent de Départements différents. Il s'agirait de soumettre la question de haut intérêt soulevée par M. Brandt à l'examen des Services de l'instruction publique et de l'économie publique du canton de Vaud. La Conférence se rallia unanime à cet avis.

Le secrétaire de la Conférence, M. M. Perrin, chef du Service vaudois de l'enseignement secondaire, fit part ensuite des renseignements suivants sur la question des *manuels de lecture pour les écoles secondaires et gymnasiales* :

Les prochains « Textes français » comprendront quatre tomes :

le 1er s'adressant à des élèves de 10 à 12 ans paraîtra, sauf imprévu, en août 1944 ;
le 2e pour les élèves de 12 à 14 ans, en automne 1944 ;
le 3e » » 14 à 16 ans, fin août 1944 ;
le 4e » » 16 à 18 ans, en automne 1944.

A l'unanimité la Conférence se prononça en faveur d'une démarche à tenter auprès du Département fédéral de l'intérieur pour obtenir une subvention qui permette de diminuer le prix de vente de ces volumes en librairie.

La Commission administrative du *Glossaire des patois romands*, présidée par M. le conseiller d'Etat Brandt, tint sa séance habituelle dont l'ordre du jour figurait dans celui de la Conférence romande.

Elle entendit le rapport du nouveau directeur du glossaire, M. *Jaberg*, sur l'exercice 1943 et adopta les comptes y relatifs dont le résultat a été le suivant :

Dépenses . .	Fr.	16 268.77
Recettes . .	»	15 350.47
Déficit . . .	Fr.	918.30

Pendant l'année 1943-44, les deux tiers du 34e fascicule ont été composés et en partie tirés, soit 40 pages in-quarto à deux colonnes, ce qui correspond à peu près à 80 pages in-octavo. On y trouve 120 articles de plus ou moins grand développement intéressant autant l'histoire de la civilisation et du folklore de la Suisse romande que l'histoire des patois. Ces 120 articles correspondent à peu près à 8000 fiches qu'il fallait contrôler, interpréter et grouper selon un principe rationnel.

Dans son rapport, M. Jaberg rappela qu'il ne sera possible de travailler dans des conditions normales que lorsqu'il aura été créé un bureau, installé définitivement, en Suisse romande de préférence, avec des rédacteurs permanents rétribués suffisamment. Le caractère scientifique et le mécanisme compliqué du *Glossaire* demandent des personnes particulièrement qualifiées. Or le service militaire et les remplacements de professeurs mobilisés absorbent les meilleurs éléments auxquels il ne peut être question de substituer des chômeurs intellectuels quelconques. La guerre terminée, il sera plus aisé de trouver des personnes qui ont fait de bonnes études linguistiques, mais qui, pour une raison ou une autre, ne sont pas occupées dans l'enseignement.

Toute étude lexicologique est longue et laborieuse. Le *Glossaire des patois* de la Suisse romande, ouvrage unique et définitif qui ne sera jamais repris, doit être rédigé avec un soin minutieux.

Pour le moment, le Comité du *Glossaire* fait de son mieux pour mettre en œuvre les précieux matériaux recueillis par le regretté Louis Gauchat et sa première équipe et pour assurer l'avancement de la publication.

Le rapport de M. Jaberg signale le fait que grâce à la subvention de *Pro Helvetica* et au concours de la *Société suisse du folklore*, une enquête systématique pourrait être entreprise sur ce que la linguistique moderne appelle « les choses et les mots », c'est-à-dire sur les conditions particulières de la vie romande qui déterminent le caractère du vocabulaire. Il indique les mesures déjà prises pour réaliser cette enquête dont les débuts ont été confiés à un dialectologue expérimenté, M. Egloff, et à un photographe qualifié, M. Boesch.

Le projet de *budget* pour 1945 comporte

aux dépenses .	Fr.	24 000
» recettes .	»	17 504
Déficit présumé	Fr.	6 496

dont la couverture de même, d'ailleurs, qu'une augmentation sensible des dépenses ces prochaines années nécessiteront l'appel à un effort financier spécial de la part de la Confédération et des cantons intéressés à la publication du *Glossaire*.

Pour remplacer M. *Ernet Bovet* qui représentait le canton de Vaud dans la Commission philologique, la Conférence nomma M. *Ch. Gorgerat*, avocat, ancien conseiller national à Lausanne.

L. Jd.